

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 2020/2026 DU 17 JUIN 2025
COMMUNE DE PROSNES

La réunion a débuté le 17 Juin 2025 à 20H00 sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur Francis MUNIER.

Secrétaire de séance : Mr Lionel MOUGNEAU

Membres présents :

- ✓ Mr Francis MUNIER
- ✓ Mr Lionel MOUGNEAU
- ✓ Mme Françoise DROUET
- ✓ Mr Ludovic GABRELLE
- ✓ Mr Fabrice NOURISSIER
- ✓ Mme Sylvie L'HUILLIER

Membre absent :

- ✓ Mr Baptiste KESENNE

Le quorum (plus de la moitié des 7 membres) est atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Désignation du prochain secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 Avril 2025
- Délibération avis sur le projet de Plan de Mobilité et son évaluation environnementale
- Délibération fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil communautaire de la GUGR dans le cadre d'un accord local – Renouvellement 2026
- Délibération Choix du City Stade
- Délibération vente du Tracteur tondeuse

Questions diverses :

- Plaque commémorative de Paulette HAUGUEL
- Plexiglas des Maires

Désignation du prochain secrétaire de séance :

Le secrétaire pour la prochaine séance du Conseil Municipal sera Mme Sylvie L'HUILLIER.

Approbation du PV du CM du 29 Avril 2025

Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 29 Avril 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2025_17 : Délibération Plan de mobilité de la communauté urbaine du Grand Reims et son évaluation environnementale

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Transports, notamment son chapitre IV,
Vu le Code de l'environnement, notamment son chapitre III du titre II du livre Ier,
Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Rémoise approuvé le 16 décembre 2016,
Vu la délibération n°CC-2016-180 du Conseil communautaire de Reims Métropole du 12 décembre 2016 approuvant le Plan de Déplacements Urbains de Reims Métropole en vigueur,
Vu sa délibération n°CC-2019-340 du 19 décembre 2019 relative à l'engagement du processus de révision du Plan De Mobilités (PDM) du Grand Reims, incluant la réalisation d'une Enquête Mobilité auprès des habitants du Grand Reims,
Vu la délibération n°CC-2025-20 du conseil communautaire de la communauté urbaine du Grand Reims en date du 27 mars 2025 arrêtant le projet de plan de mobilité ainsi que son évaluation environnementale.
Vu le projet de PDM et son évaluation environnementale,
Considérant que ces enjeux sont cohérents avec les documents stratégiques de rang supérieur avec lesquels le PDM doit être compatible, à savoir le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Reims, la Stratégie Bas Carbone du Grand Reims au travers de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), ainsi qu'avec ceux du projet de territoire du Grand Reims,
Considérant que la Communauté urbaine du Grand Reims doit solliciter l'avis des communes, du Département, de la Région, des autorités organisatrices de la mobilité limitrophes et des services de l'Etat intéressés, sur le projet de PDM qui fera ensuite l'objet d'une enquête publique,
[Insérer les motifs qui déterminent le sens de l'avis exprimé par la collectivité]

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
6	0	6	0	0	0

Décide à l'unanimité des membres présents,

D'émettre un avis favorable au projet de Plan de Mobilité et à son évaluation environnementale.

Le présent avis sera notifié à M. le Président de la communauté urbaine du Grand Reims.

2025_18 : Délibération fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims dans le cadre d'un accord local (Renouvellement 2026)

Adoption

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1,
Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole,
Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Vu la circulaire du 29 février 2019 relative à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,
Considérant que Monsieur le Préfet fixera par arrêté préfectoral au plus tard le 31 octobre 2025, le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Considérant que la répartition des sièges a lieu à la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne afin de tenir compte du poids démographique des communes,
Considérant qu'un siège de droit est attribué aux communes n'ayant pu bénéficier d'un siège à la représentation proportionnelle, afin de garantir la représentation de l'ensemble des communes,
Considérant qu'il est possible de conclure un accord local, dans les conditions prévues à l'article L.5211-6-1-VI-2 du CGCT, consistant à créer et répartir quatre sièges supplémentaires entre les communes ayant obtenu un siège lors de la répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, soit les communes de Fismes, Saint-Brice-Courcelles, Witry-lès-Reims et Bezannes,
Considérant que cet accord local doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté urbaine du Grand Reims avant le 31 août 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
6	0	6	0	0	0

Décide à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter l'accord local fixant à 209 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (ordre croissant de population)	Nombre de conseillers communautaires
Aubilly	51	1
Brouillet	60	1
Méry-Prémecy	67	1
Anthenay	71	1
Courtagnon	74	1
Hourges	84	1
Lhéry	89	1
Saint-Martin-l'Heureux	91	1
Poilly	95	1
Saint-Léonard	100	1

Aougny	101	1
Vaudesincourt	106	1
Marfaux	111	1
Jonquery	114	1
Bligny	115	1
Mont-sur-Courville	117	1
Cuisles	127	1
Saint-Souplet-sur-Py	129	1
Billy-le-Grand	139	1
Olizy	142	1
Janvry	146	1
Chambrecy	147	1
Tramery	151	1
Trois-Puits	159	1
Bouvancourt	175	1
Vandeuil	176	1
Germigny	184	1
Unchair	188	1
Pourcy	192	1
Châlons-sur-Vesle	202	1
Coulommès-la-Montagne	207	1
Jouy-lès-Reims	208	1
Romigny	210	1
Serzy-et-Prin	212	1
Chenay	223	1
Courmas	225	1
Bouleuse	226	1
Pévy	226	1
Bouilly	229	1
Lagery	234	1
Vrigny	240	1
Saint-Euphrase-et-Clairizet	245	1
Aubérive	247	1
Ventelay	254	1
Savigny-sur-Ardres	255	1
Dontrien	259	1
Treslon	262	1
Berméricourt	263	1
Magneux	266	1
Sarcy	268	1
Saint-Gilles	274	1
Arcis-le-Ponsart	287	1
Ville-en-Selve	296	1
Villers-Franqueux	299	1
Courlondon	302	1
Branscourt	315	1
Thil	318	1
Villers-aux-Nœuds	323	1
Romain	325	1

Breuil	326	1
Vaudemange	340	1
Baslieux-lès-Fismes	342	1
Chaumuzy	348	1
Ecueil	349	1
Saint-Etienne-sur-Suippe	349	1
Saint-Hilaire-le-Petit	353	1
Sacy	370	1
Montbré	380	1
Courcelles-Sapicourt	395	1
Rosnay	403	1
Ville-Dommange	405	1
Epoye	417	1
Trépail	434	1
Selles	446	1
Puisieulx	452	1
Brimont	453	1
Courville	454	1
Chamery	455	1
Les Petites Loges	483	1
Prosnes	485	1
Pargny-lès-Reims	496	1
Cauroy-lès-Hermonville	504	1
Heutréguville	504	1
Thillois	519	1
Pouillon	521	1
Chigny-les-Roses	525	1
Saint-Masmes	527	1
Pomacle	530	1
Montigny-sur-Vesle	537	1
Ormes	537	1
Nogent-l'Abbesse	540	1
Prouilly	549	1
Villers-Marmery	558	1
Sermiers	565	1
Lavannes	573	1
Faverolles-et-Coëmy	597	1
Champfleury	603	1
Merfy	603	1
Saint-Thierry	603	1
Trigny	613	1
Berru	618	1
Mailly-Champagne	622	1
Ville-en-Tardenois	648	1
Crugny	675	1
Sept-Saulx	689	1
Ludes	691	1
Caurel	696	1
Beaumont-sur-Vesle	770	1

Villers-Allerand	934	1
Verzy	958	1
Les Mesneux	963	1
Isles-sur-Suippe	979	1
Beine-Nauroy	987	1
Val-de-Vesle	992	1
Verzenay	999	1
Rilly-la-Montagne	1 009	1
Prunay	1 032	1
Auménancourt	1 118	1
Courcy	1 262	1
Bétheniville	1 270	1
Hermonville	1 409	1
Loivre	1 438	1
Bourgogne Fresne	1 454	1
Cormicy	1 504	1
Cernay-lès-Reims	1 566	1
Champigny	1 616	1
Pontfaverger-Moronvilliers	1 738	1
Boult-sur-Suippe	1 793	1
Jonchery-sur-Vesle	1 815	1
Sillery	1 830	1
Gueux	1 901	1
Muizon	2 072	1
Taissy	2 202	1
Bazancourt	2 441	1
Warmeriville	2 689	1
Saint-Brice-Courcelles	3 546	2
Bezannes	4 456	2
Witry-lès-Reims	4 958	2
Fismes	5 884	2
Cormontreuil	6 454	2
Bétheny	7 030	2
Tinqueux	10 662	3
Reims	178 478	59

- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2025_19 : Délibération du choix du City Stade

Lors des précédentes réunions du conseil municipal le sujet du city stade a été discuté.

Différents devis ont été présentés.

- Devis de l'entreprise MEFRAN.
- Devis de l'entreprise HUSSON.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
6	0	4	0	2	0

Décide à la majorité des membres présents de choisir le devis de l'entreprise HUSSON pour un montant de 64277 euros TTC.

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires auprès des différentes administrations pour les subventions et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Durant les débats Mr Fabrice NOURISSIER informe qu'il n'a pas pu, comme demandé lors du Conseil Municipal du 29 Avril 2025, faire ajuster le devis de l'entreprise MEFRAN car Mr Ludovic GABRELLE n'a pas répondu à sa demande par mail :

« Le lun. 12 mai 2025 à 09:49, fabrice nourissier <fabrice.nourissier@gmail.com> a écrit :
Bonjour à tous,

Comme évoqué lors de la précédente réunion, je me suis rendu sur de nombreux City Stade du secteur.

Ludovic m'avait indiqué que le fournisseur Méfran avait livré récemment un city-stade à Saint Masmès et que celui-ci était d'une mauvaise qualité et déjà fortement dégradé.

Je m'y suis rendu et confirme tous les propos de Ludovic (Portillon dégradé, accès au vélo quad..., filets déchirés, buts effectués avec du simple filet, ...)

Le commercial de Méfran m'a indiqué que la commune de Saint Masmès lui avait commandé le 1er prix vers 30.000€ ce qui explique la qualité faible liée au prix de vente.

Je me suis rendu sur plusieurs City stade dont celui de Beaumont qui est également de chez Méfran avec la qualité selon l'offre présentée.

Celui-ci présente beaucoup mieux.

J'ai constaté sur tous les city-stades visités que le sol en synthétique se dégrade vite (Usure, trous et déchirures quelques soit le fabricant et la qualité) et cela nécessiterait probablement un changement tous les 10 ans.

Le city stade de Beaumont sur Vesle est d'une finition en enrobée fin + marquage induisant probablement plusieurs décennies sans entretiens.

Me concernant, je trouve que cette finition (sol en enrobé) présente bien. (Pour ceux qui sont intéressés il se situe entre le centre et le canal coté Sillery)

A ce jour, je trouve que le fournisseur Husson, proposé par Ludovic, semble proposer le meilleur rapport qualité-prix.

Ainsi, Ludovic pourrais-tu m'envoyer ton chiffrage afin que je l'analyse et que je demande des explications sur la différence de prix à Méfran afin que je puisse présenter cela lors de la prochaine réunion.

Une hauteur de 2 mètres de grillage périphérique est conseillée voir 2.5 mètres derrière les buts pour atteindre les 5 mètres via des filets.

Le fait d'avoir des buts biseautés semble incontournable comprenant également des sorties latérales.

Le city-stade qui a retenu le plus mon attention, de bonne qualité et de modèle COLOR'ADO du fabricant Husson, serait celui de Val de Vesle avec 2 ou 3 agrès inox du fabricant CREA 49 LE LONGERON.

Bonne semaine.
Fabrice. »

Mr Ludovic GABRELLE lui a fait part qu'il estimait qu'il ne voyait pas la nécessité de transmettre le devis de l'entreprise HUSSON à l'Entreprise MEFRAN afin qu'elle ajuste son devis ce qui est l'avis de la plupart des membres de conseil.

2025_20 : Délibération Vente du tracteur tondeuse

Suite à l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse, nous avons mis l'ancien en vente.

Plusieurs propositions nous ont été faites.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
6	0	6	0	0	0

Décide à l'unanimité des membres présents de vendre en l'état le tracteur tondeuse à Monsieur François BRAEM au prix de 3500 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Questions diverses

- Plaque commémorative de Paulette HAUGUEL
Lors de la vente de la Maison du Leg de Mme Paulette HAUGUEL il a été acté en accord avec les acheteurs de la pose d'une plaque commémorative sur le mur de l'ancien Bar. Mme Françoise DROUET se propose de réfléchir et de proposer à une future séance du Conseil Municipal un projet de plaque et de texte.
- Plexiglas des Maires : lors du conseil Municipal du 29 Avril 2025 Mr Ludovic GABRELLE a proposé un premier devis d'un montant de 1500 € TTC estimé trop élevé par la majorité du conseil.
Il présente un nouveau devis de la Société SAS-PPCA d'un montant de 1086 € TTC.

Le Conseil à l'unanimité valide ce devis.

Tour de Table

- Mr le Maire nous informe sur l'avancée des travaux de réfections des trottoirs et propose 2 devis d'ajustement pour :
 - Réaliser un revêtement en béton désactivé sur le trottoir du pourtour de l'église d'un montant de 6162 € TTC
 - Réaliser un cheminement piéton sur le trottoir de droite rue des Moulins jusqu'au pont de la Prosne pour un montant de 3400,45 €.

Les membres du conseil présents valident à l'unanimité ces travaux et les devis présentés.

- Mr Le Maire informe le Conseil qu'enfin, tous les boîtiers électriques permettant l'alimentation des systèmes de vidéosurveillance sont en service. Le dossier de validation passe en commission à la préfecture le 3 Juillet.
- Mr Le Maire nous présente le devis pour la création d'un circuit électrique dédié au branchement de 4 radiateur soufflant pour l'Eglise.
Montant du devis 3374,40 € TTC.

Les membres du conseil présents trouvent le montant du devis trop élevé au vue du nombre de fois que sera utilisé ce circuit, et à l'unanimité suspendent ce projet.

- Mme Françoise DROUET demande si le meuble chauffant pour la cuisine du foyer rural est arrivé. Mr Lionel MOUGNEAU lui confirme qu'il est en service et déjà été utilisé lors d'une récente location du foyer.
- Mr Fabrice NOURISSIER demande à Mr le Maire de lui transmettre enfin le devis et le dossier technique de l'entreprise HUSSON. Mr Ludovic GABRELLE lui transmettra par mail en format numérique.
- Mr Ludovic GABRELLE présente un devis pour modifier l'organigramme des clés du Foyer rural conformément au tableau fournit par Mr Lionel MOUGNEAU afin de limiter le nombre de clés. Devis de l'Entreprise TRENOIS DECAMPS d'un montant de 1079,68 € TTC pour le remplacement de 17 barillets et la fourniture de 5 passes généraux et 5 intermédiaires.

Le conseil valide à l'unanimité ce devis.

- Mr Lionel MOUGNEAU fait lecture du projet de contrat de location de la salle dite « de l'ancienne garderie » et le transmettra à chaque membre du conseil pour remarques, corrections ou suggestions avant validation à une prochaine séance du conseil municipal.

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00

Mr Lionel MOUGNEAU
Secrétaire de séance



Mr Francis MUNIER
Le Maire

